

Pièce 12 : Note de présentation non technique								Page : 1/10
Projet	Phase	Emetteur	Thème - Métier	Spécialité	Nature doc	Version	N° e-GID	
REFON	AA	EOD	GEN	ICP	ND	VF	1844	

PROJET REFONDATION

SITE DE VIC-LE-COMTE (63)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PIECE 1 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

NOMBRE DE PAGES : 10

REV.	DATE	OBJET	REDIGE PAR	CONTROLÉ PAR
VF	27/10/2021	Finalisation du dossier	ESC/DBE - EOD	JFN - EOD
05	22/10/2021	Finalisation du dossier	ESC/DBE - EOD	JFN - EOD
04	11/10/2021	Mise à jour-relecture	ESC/DBE - EOD	JFN - EOD
03	13/09/2021	Mise à jour-relecture	ESC/DBE - EOD	JFN - EOD
02	02/08/2021	Mise à jour-relecture	DBE - EOD	JFN - EOD
01	12/07/2021	Édition initiale	DBE - EOD	JFN - EOD
RÉVISION DU DOCUMENT				

SOMMAIRE

1	<i>PRESENTATION SIMPLIFIEE DU PROJET</i>	2
2	<i>IDENTIFICATION DU DEMANDEUR</i>	5
3	<i>MAITRISE FONCIERE</i>	5
4	<i>CONCERTATION PREALABLE ET EVOLUTION DU PROJET INITIAL</i>	7
5	<i>CONTEXTE REGLEMENTAIRE</i>	8

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Situation du projet	2
Figure 2 : Plan masse du projet	3
Figure 3 : Localisation, sur fond 1/25 000°, du projet	4
Figure 4 : Plan parcellaire du site de la Banque de France à Vic-le-Comte	5
Figure 5 : Plan parcellaire du projet Refondation	7
Figure 6 : Plan masse du projet développé par l'ancienne maîtrise d'œuvre (ensemble du périmètre rouge, hors périmètre bleu)	7

1 PRESENTATION SIMPLIFIEE DU PROJET

Le projet Refondation envisagé sur le site de Vic-le-Comte vise notamment à bénéficier d'un outil industriel de haute performance. Il a pour objectif second d'implanter l'activité de la Papeterie, exploitée par EUROPAFI, sur un parcellaire maîtrisé et non-occupé, afin d'améliorer et de rationaliser la gestion des flux, sans augmentation de la capacité de production, ni modification des activités de la Papeterie qui demeure une entité distincte et indépendante du présent projet.

Pour les besoins de ses activités d'imprimerie et de logistique fiduciaire, la Banque de France envisage d'installer ses installations sur une surface d'un peu plus de 14,5 ha. Le périmètre du projet Refondation (périmètre d'intervention comprenant les constructions, la voie de desserte, une voie mode doux, les espaces verts et les espaces naturels préservés, les zones de stationnement...) est présenté sur la carte suivante.



Figure 1 : Situation du projet

Le projet Refondation comprendra ainsi la construction de plusieurs bâtiments :

- un ensemble industriel appelé « Imprimerie » qui regroupera :
 - les espaces de process et de logistique Imprimerie/centre fiduciaire ;
 - une serre (« coffre-fort » de stockage des valeurs) ;
 - une zone d'accueil et les espaces tertiaires hors ZHS (Zone de haute sécurité) ;
 - un Poste central de sécurité (PCS) unique pour l'ensemble du site ;
- un restaurant d'entreprise et les espaces sociaux (partagés avec la papeterie EUROPAFI) ;
- un Bâtiment d'accès et d'identification (BAI) pour le contrôle du flux piétons de la Papeterie et de l'Imprimerie ;
- un screening pour le contrôle du flux véhicules propre à l'Imprimerie.

La partie tertiaire de l'Imprimerie abritera une zone administrative avec des bureaux, comprenant un étage, et le restaurant d'entreprise (partagé avec EUROPAFI).

Le BAI sera l'unique point d'entrée et de sortie sur le site pour les piétons (personnel, visiteurs, prestataires). Sous contrôle du PCS par vidéosurveillance, le personnel du BAI assurera le filtrage des piétons mais également la fonction d'accueil et de renseignement.

La zone screening permettra le contrôle, l'inspection et le filtrage de tous les flux véhicules qui devront pénétrer dans l'enceinte sécurisée « Refondation ». Ce processus est supervisé à distance par le PCS. Une guérite sera positionnée à l'entrée de la zone.

Les installations nouvelles de la Banque de France seront ceinturées de trois lignes de défense et d'une voie pour l'accès aux deux entrées de l'Imprimerie :

- les véhicules particuliers (personnel/visiteurs) auront deux possibilités pour se garer sur le site :
 - accéder au parking sud-est et se rendre au BAI à pied ;
 - contourner le site d'ouest en est pour rejoindre les parkings à proximité du BAI ;
- les flux véhicules lourds (transports de fonds/convois/logistique/fret/maintenance) accéderont à la parcelle par l'entrée ouest. Après le bassin de rétention des eaux d'incendie de la Papeterie, ils s'écarteront de la clôture de la Papeterie pour rejoindre le screening véhicules. Le retour sur la RD96 se fera en sens inverse sans emprunt de la voie de contournement à laquelle ils n'auront pas accès ;
- la voie située à l'est, longeant la voie ferrée et la Papeterie sera dédiée aux modes doux et au maintien de la servitude d'accès de la SNCF.

Concernant le stationnement, environ 500 places devront être créées sur trois sites, deux au nord-est, en face de l'Imprimerie, un plus au sud, du côté de la RD96. Sur l'ensemble, 50 % des places de stationnement seront perméables et végétalisées. Les parkings seront de plus plantés d'arbres et comprendront des noues d'infiltration des eaux pluviales. La dizaine de places réservées aux PMR sera positionnée au plus près de l'entrée du BAI. Une réserve foncière de 100 places est proposée en limite nord du projet, sans être aménagée : cette zone sera utilisée en fonction des besoins potentiels à venir de la Banque de France.

Le plan masse du projet est présenté page suivante.

La Pièce n°2 « Notice descriptive du projet » présente de manière plus détaillée les caractéristiques du projet.

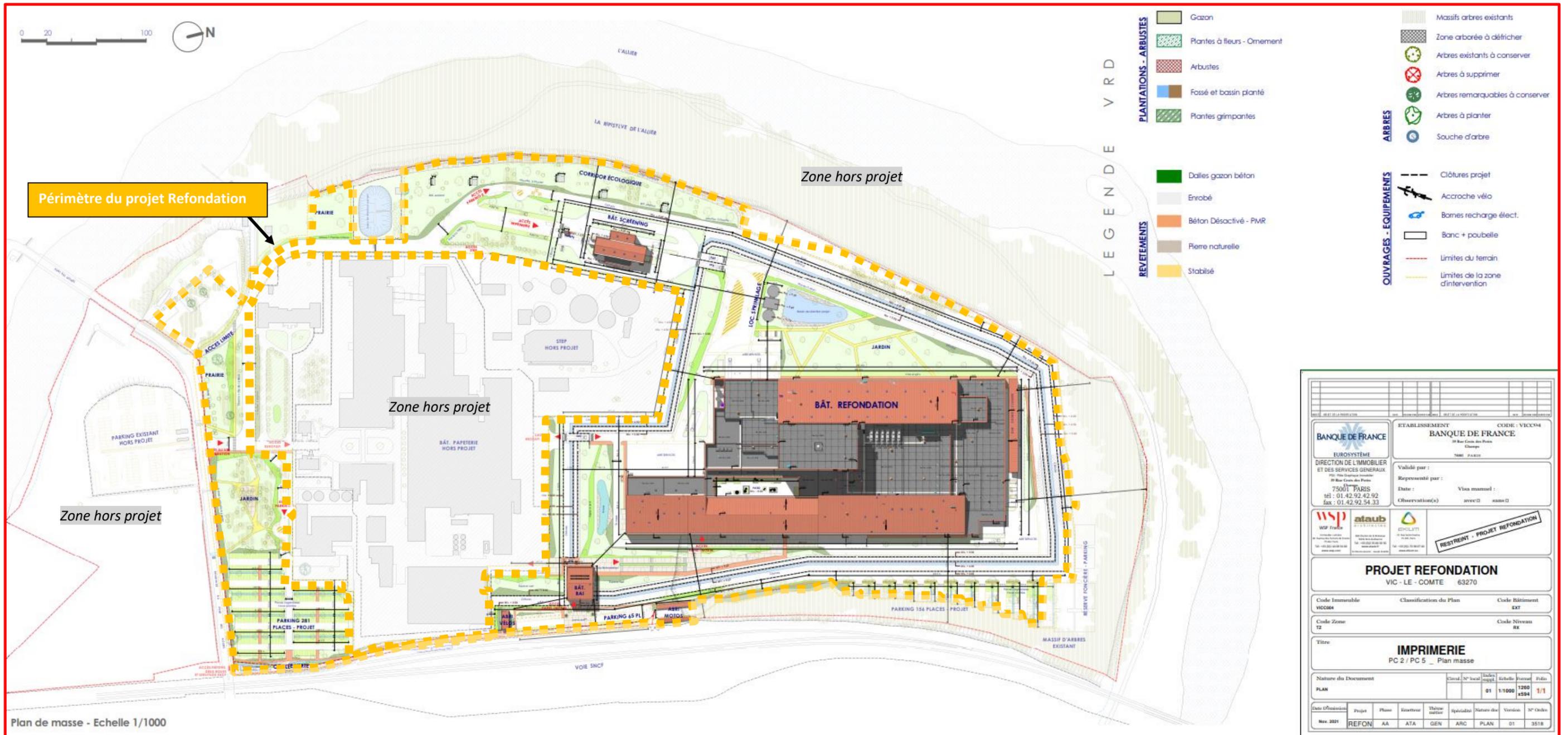


Figure 3 : Plan masse du projet

Le plan masse du projet est présenté en annexe au 1/1 000° au lieu du 1/200° exigible, au vu de la superficie du site. À ce titre, le porteur de Projet sollicite une dérogation concernant l'échelle de ce plan en application de l'article D.181-15-2 9° du Code de l'environnement au motif que l'échelle choisie permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble du site et des activités classées.

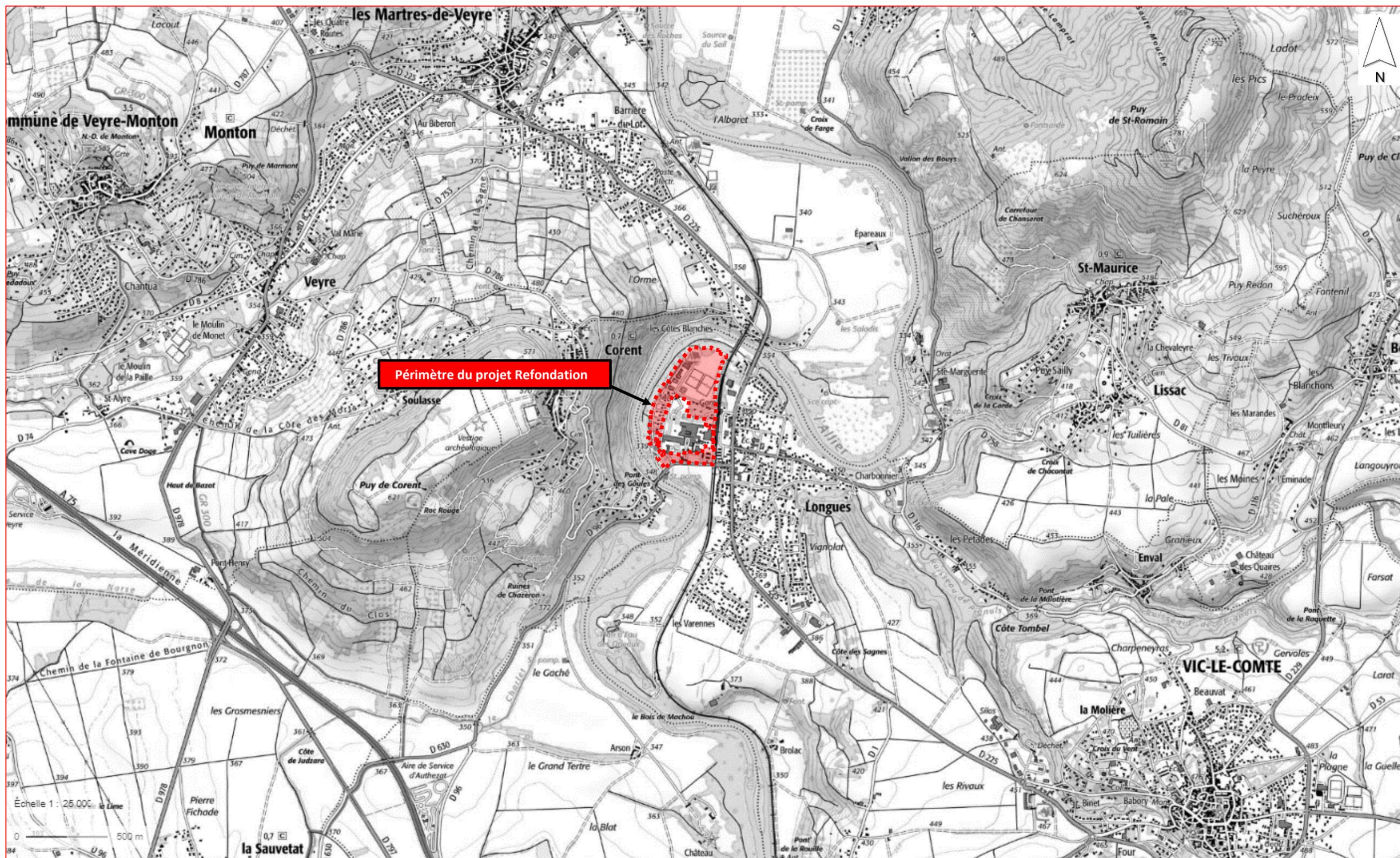


Figure 2 : Localisation, sur fond 1/25 000°, du projet

2 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le présent Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) est établi pour le compte de la Banque de France.

Les renseignements relatifs au demandeur, la Banque de France, sont :

- Adresse : 10 boulevard Duclaux - 63400 CHAMALIÈRES
- N° établissement : 00997
- N° SIRET : 57210489100997
- Forme juridique : Institution Banque de France
- Code APE (NAF) : 1812Z
- Libellé du code APE : autre imprimerie (labeur)
- Personne en charge de l'affaire : Béatrice ROBERT, Directrice projet Refondation



3 MAITRISE FONCIERE

La Banque de France maîtrise l'ensemble des parcelles situées dans le périmètre suivant à l'exception de la parcelle AD02 (située à gauche du parking existant d'EUROPAI).



Figure 3 : Plan parcellaire du site de la Banque de France à Vic-le-Comte

Les parcelles suivantes sont la propriété de la Banque de France.

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	2	LONGUES	0ha55a77ca
AB	3	LONGUES	0ha26a50ca
AB	4	LONGUES	00ha00a42ca
AB	5	LONGUES	00ha00a25ca
AB	6	LONGUES	1ha02a07ca
AB	8	LONGUES	0ha11a19ca
AB	10	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a63ca
AB	11	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a04ca
AB	12	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a27ca
AB	13	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a61ca
AB	14	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a05ca
AB	15	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a94ca
AB	16	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a15ca
AB	17	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha06a96ca
AB	18	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a56ca
AB	19	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a61ca
AB	20	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a34ca
AB	21	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha06a67ca
AB	22	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha06a73ca
AB	23	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a41ca
AB	24	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a51ca
AB	25	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a75ca
AB	26	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a46ca
AB	27	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a43ca
AB	28	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a97ca
AB	29	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a27ca
AB	33	LONGUES	1ha68a25ca
AB	34	LONGUES	0ha08a60ca
AB	46	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a23ca

AB	47	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha09a74ca
AB	48	LONGUES	0ha02a15ca
AB	49	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha07a45ca
AB	50	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha08a37ca
AB	51	LONGUES	0ha02a28ca
AB	52	LONGUES	0ha09a44ca
AB	53	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha09a85ca
AB	54	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha09a68ca
AB	55	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha09a89ca
AB	56	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha10a50ca
AB	57	LONGUES	9ha59a67ca
AB	74	LONGUES	0ha00a27ca
AB	103	LONGUES	0ha17a70ca
AB	105	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha15a60ca
AB	106	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha15a04ca
AB	107	PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha15a14ca
AB	108	4A PAVILLONS BANQUE DE FRANCE	0ha14a91ca
AD	5	CHAMALET	1ha82a56ca

Seules les parcelles AB2, AB4, AB5 et AD5 ne sont pas couvertes par le périmètre du projet Refondation.

Les parcelles suivantes sont la propriété d'EUROPAFI :

SECTION	N°	Lieudit	Surface
AB	7	LONGUES	00ha23a25ca
AB	9	LONGUES	00ha19a40ca
AB	30	LONGUES	03ha01a03ca
AB	31	LONGUES	04ha56a85ca
AB	32	LONGUES	00ha38a78ca
AB	35	LONGUES	00ha08a07ca
AB	36	LONGUES	00ha08a07ca
AD	1	CHAMALET	00ha00a58ca
AD	3	CHAMALET	01ha61a38ca
AD	4	CHAMALET	00ha11a60ca

Le projet intéresse les parcelles, en tout ou partie, AB7 et AB30. Parcelles pour lesquelles la Banque de France a été autorisée par EUROPAFI d'en faire l'usage défini.

4 CONCERTATION PREALABLE ET EVOLUTION DU PROJET INITIAL

Dans le cadre de ce projet, la Banque de France a mené une démarche de concertation préalable et volontaire du public qui s'est traduite par la mise à disposition d'informations, de documents (en consultation sur le site internet <https://www.banque-france.fr/billets/concevoir-et-fabriquer-des-billets/refondation>), d'une exposition, d'articles dans la presse (écrite et télévisée) et le bulletin municipal de Vic-le-Comte, dépliant d'informations...).

La concertation relative au projet Refondation s'est déroulée du 30 novembre 2017 au 15 février 2018 et s'est poursuivie par une réunion publique le 5 juillet 2018 à Vic-le-Comte.

Durant toute cette phase, le public a pu exprimer ces interrogations ou donner son avis via un formulaire numérique d'expression disponible sur le site dédié (site régulièrement mis à jour et formulaire encore mis à disposition du public) et un registre papier disponible en mairie de Vic-le-Comte du 30 novembre 2017 au 15 février 2018. Il a également pu s'exprimer oralement lors des réunions publiques du 18 janvier et du 5 juillet 2018.

La Banque de France a mis à disposition du public le bilan de la concertation prenant en compte les contributions du public.

Cette concertation s'est initialement réalisée sur la base d'un projet configuré de façon différente et plus étendu. Le plan masse de l'ancienne maîtrise d'œuvre est présenté ci-après.

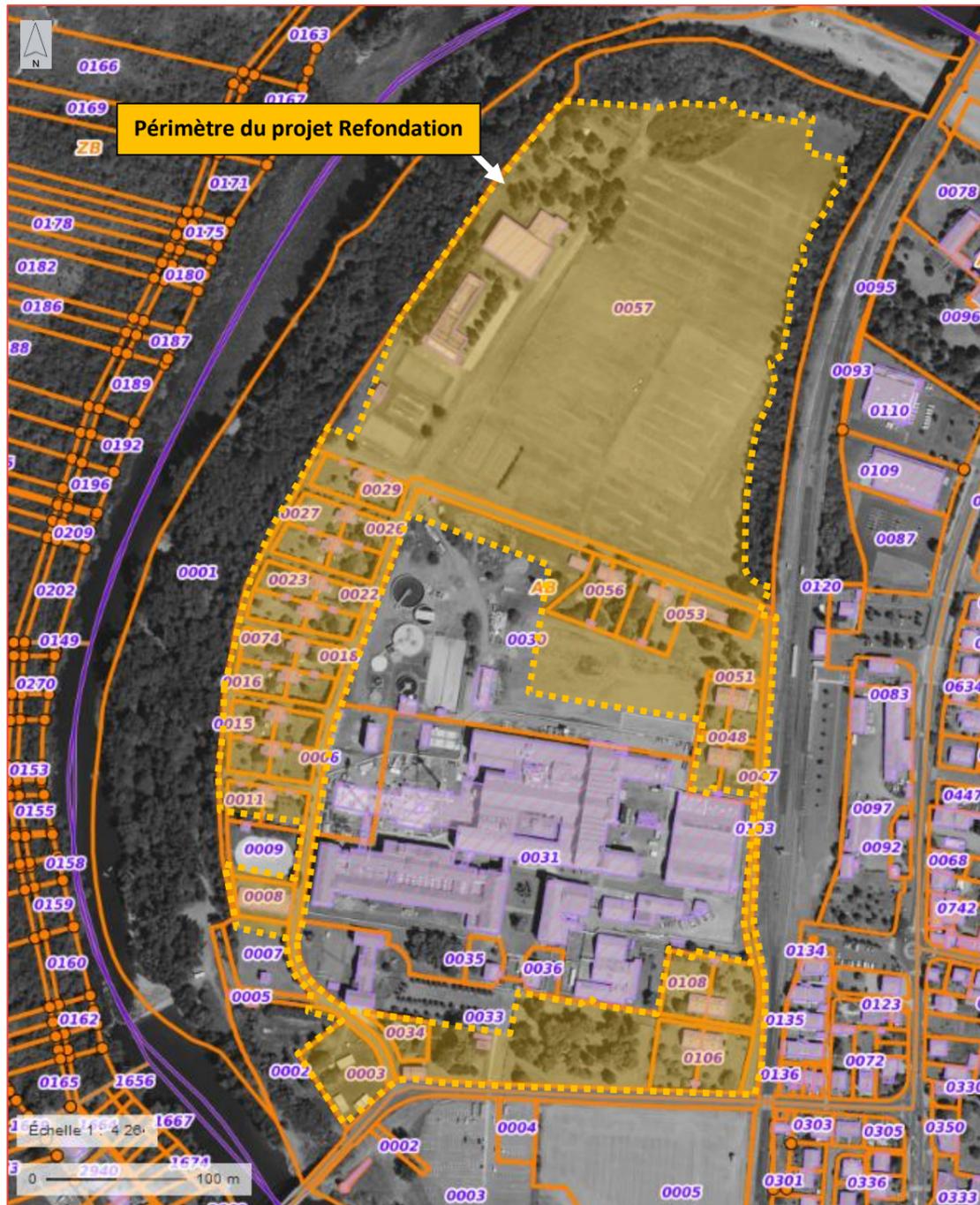


Figure 4 : Plan parcellaire du projet Refondation

Les différentes pièces justifiant que la Banque de France a qualité pour présenter la demande (Traité d'apport partiel d'actif consenti par la Banque de France à EUROPAFI, actes complémentaire afférents) sont présentées dans le dossier Annexe (Pièce n°9).

Monsieur Vincent BONNIER, Directeur général de la Fabrication des billets de la Banque de France, a donné délégation de signature à Monsieur Pierre-Yves BOISSINOT, Directeur de l'Imprimerie, et à Madame Béatrice ROBERT, à l'effet de signer les pièces constitutives du permis de construire et du dossier de demande d'autorisation environnementale du présent projet Refondation. Cette délégation de signature est issue de délégations données respectivement par Monsieur François VILLEROY de GALHAU, Gouverneur, et par Monsieur BEAU, Premier sous-gouverneur.



Figure 5 : Plan masse du projet développé par l'ancienne maîtrise d'œuvre (ensemble du périmètre rouge, hors périmètre bleu)

La Banque de France, suite à une défaillance de la précédente maîtrise d'œuvre, a mandaté un nouveau groupement, représenté par WSP, ATaub Architectes et EKium, auquel se greffent de nombreuses entreprises couvrant des domaines variés (ergonomie, sécurité, environnement, construction durable, énergie renouvelable...) pour tenir compte

des composantes environnementales présentes recensées et des avis formulés lors de la concertation préalable et appliquer sa démarche de développement durable.

Des évolutions majeures ont ainsi été entreprises entre le projet de l'ancienne maîtrise d'œuvre et la nouvelle afin d'intégrer les volontés de la Banque de France de réduire les impacts environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité :

- les bâtiments du projet ont été recentrés et liés les uns aux autres pour limiter l'emprise du projet ;
- le périmètre du projet a été réduit afin de limiter les interventions sur la Papeterie et sur les infrastructures présentes sur le site (préservation des lignes de défense de la Papeterie, maintien du bassin de rétention des eaux d'incendie, moindres modifications des bâtiments de la Papeterie, maintien de la Maison du personnel...);
- les stationnements des véhicules du personnel ont été concentrés sur la partie est du site où sera implantée l'entrée principale du bâtiment. Les flux piétons depuis la gare de Vic-le-Comte seront ainsi plus courts ;
- les parkings, localisés dans le cadre des précédentes études côté ouest, ont été positionnés côté voie ferrée limitant ainsi les nuisances sur le site Natura 2000 associé à la ripisylve de l'Allier ;
- la nouvelle implantation retenue par la Banque de France permet également de limiter très fortement les coupes d'arbres (ce sont ainsi plus de 4 600 m² de défrichement évités). Ainsi, par exemple, le boisement situé le long de la voie ferrée sera préservé en quasi-intégralité ;
- la Banque de France a renforcé sa volonté d'inscrire le projet Refondation dans une démarche de développement durable globale et ambitieuse qui se traduit notamment par les certifications environnementales suivantes :
 - HQE Bâtiment Tertiaire (2015), au niveau EXCELLENT sur la partie tertiaire (hors ZHS -Zone de haute sécurité- de la partie process) ;
 - stratégie environnementale à l'échelle du site (démarche volontaire suivant le référentiel HQE) ;
 - Démarche E+C- niveau E2C1 sur la partie certifiée (audit programmation passé et validé).

5 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le présent projet fait appel à plusieurs réglementations dont celles liées au Code de l'environnement et au Code forestier.

Au vu du process devant être mis en œuvre, à l'image de celui existant sur le site de Chamalières, le projet Refondation intéresse plusieurs rubriques relatives aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Deux d'entre elles sont soumises à autorisation impliquant la réalisation d'un Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).

L'autorisation environnementale est une procédure unique d'autorisation permettant de regrouper, pour un même projet, plusieurs procédures relevant de législations distinctes et liées à des enjeux environnementaux.

Les autres procédures liées au projet et visées dans le présent DDAE concernent :

- la dérogation au titre des espèces et des habitats d'espèces protégées portée par la Pièce n°6 ;
- l'autorisation de défrichement portée par la Pièce n°7 ;
- l'évaluation des incidences Natura 2000 portée par la Pièce n°8 ;
- l'absence d'opposition à la déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 des Installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA - Loi sur l'eau) ;
- la déclaration et l'enregistrement au titre des ICPE pour les autres rubriques, autres que celles soumises à autorisation, concernées par le projet Refondation.

Le présent DDAE s'accompagne d'autres pièces visant à mieux appréhender le projet et ses effets sur l'environnement :

- la Pièce n°1 (présent document), visant à présenter le projet de façon simplifiée et la procédure d'autorisation environnementale ;
- la Pièce n°2, correspondant à la notice descriptive du projet ;
- la Pièce n°3, valant étude d'impact¹ (évaluation environnementale de projet) ;
- la Pièce n°4, visant à évaluer les risques sanitaires associés au projet ;
- la Pièce n°5, portant étude de dangers ;
- la Pièce n°9, regroupant toutes les annexes visées dans le DDAE.

Le projet Refondation, en parallèle de la présente demande d'autorisation environnementale faite au titre du Code de l'environnement, fera également l'objet d'un permis de démolir et de construire au titre du Code de l'urbanisme.

L'ensemble du contexte règlementaire associé au projet est présenté en Pièce n°0 « *Présentation de la procédure et du contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale -DDAE-* » et est développé par thématique dans chaque pièce du DDAE.

¹ Par décision motivée du 5 juillet 2021, l'Autorité environnementale a jugé nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale.